

Délibération du 13 novembre 2012

Membres : 55
Présents : 28
Représentés : 9
Votants : 37

Objet : Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Date de la convocation : 29 octobre 2012

Le 13 novembre 2012 à 17h30, la Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Ouche s'est réuni au siège du SMEABOA, 40 avenue du Drapeau sous la Présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN (SMEABOA), Claude DARCIAUX (Longvic), Aleth CLEVENOT (SI Vandenesse), Pascale GALLION (Fleurey-sur-Ouche), Colette POPARD (Grand Dijon),
Messieurs Henri ROCHE (Veuvev-sur-Ouche), Luc JOLIET (Tart-l'Abbaye), Eric BERAUD (Lusigny-sur-Ouche), Dominique DUROST (SI Ouche Inférieure), Jean-Luc SOLLER (CC St-Jean-de-Losne – Seurre), Louis MARGUIER (Varanges), Pierre-Olivier LEFEVRE (Neuilly-les-Dijon).

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Mesdames Gisèle DACLIN (CLAPEN 21), Sarah MOYSE (FREDON),
Messieurs Etienne FLAMAND (association des barragistes de Côte d'Or), Bernard GEVREY (Syndicat des irrigants), Bernard PAUTET (Chambre d'Agriculture), Raoul De MAGNITOT (syndicat de la propriété agricole), Jean CABBILLARD (UFC Que Choisir 21), Laurent MONNOT (Lyonnaise des Eaux),

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Madame Paule-Andrée RUBOD (préfecture),
Messieurs Vivien ROSSI (AE RM & C), Marc PHILIPPE (DREAL), Gilles BOSSON (DDT), Albert GEROME (Base Aérienne), Philippe HUGUENIN (DDPP), Julien DELEGLISE (VNF), Bertrand BARRE (ONF),

Etaient excusés ou représentés :

Mmes. Catherine LOUIS (Val-Suzon - pouvoir à Mme DURNERIN), Cathy HEDIEUX (Fédération de canoë-kayak - pouvoir à Mme DACLIN),
MM. François REBSAMEN (Grand Dijon - pouvoir à Mme POPARD), Jacky DUPAQUIER (CCVO), Michel CHARLES (SIAEP d'Arnay-le-Duc - pouvoir à Mme CLEVENOT), Jean-Louis AUBERTIN (CC Plaine Dijonnaise - pouvoir à M.JOLIET), Eric GRUER (Fédération de pêche de Côte d'Or), Jean-Pierre POTRON (Syndicat de protection de la Vallée du Suzon – pouvoir à M.DUROST), Dominique LOTT (Echenon), Marc-Henri LUCOTTE (SIAEP Thoisy-le-Désert - pouvoir à M.BERAUD), Romain GAMELON (Conservatoires des sites naturels – pouvoir à M.CABBILLARD), Gilbert MENUT (CG 21), Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional), François DELLA CASA (SAUR - pouvoir à M.MONNOT), Christian ROLLIN (Saint-Victor-sur-Ouche - pouvoir à Mme GALLION),

Etaient absents :

Mme Emmanuelle COINT (EPTB Saône-Doubs),
MM. Paul ROBINAT (CG 21), Jean GAZEAX (SIAEP Thorey-sur-Ouche), Guy TENDRON (SI Plateau de Darois), Jean-Luc FLEUROT (Ch. Des Métiers), ONEMA, ARS, DRAC.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Ouche est entré dans sa phase d'élaboration fin 2007 avec la constitution de la Commission Locale de l'Eau.

Après un état des lieux réalisé entre 2007 et 2009, un travail de concertation poussé en 2010-2011 a permis d'élaborer un projet de SAGE répondant aux principales préoccupations locales en matière de ressource, milieux, qualité ou quantité, sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau (CLE), tout en tenant compte au mieux des intérêts de tous.

Plusieurs étapes de validation ont permis d'orienter le projet selon les souhaits de la CLE. Les choix stratégiques ont orienté le projet de SAGE sur cinq enjeux majeurs que sont :

- ✓ Le retour à l'équilibre quantitatif,
- ✓ Une nouvelle approche de la gestion des inondations,
- ✓ La protection de la qualité des ressources en eau,
- ✓ Une prise en compte affirmée des milieux naturels,
- ✓ Un aménagement du territoire et un développement local cohérent avec les ressources.

Le projet de SAGE soumis à la délibération de la CLE a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des différentes instances (CLE, bureau, comité technique) au cours desquelles chaque partie a pu largement s'exprimer.

Au final, le projet de SAGE tel qu'il est rédigé et proposé est la traduction des attentes des acteurs représentatifs des usages et de l'appropriation des enjeux pour la ressource en eau du bassin versant de l'Ouche.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et pris connaissance des documents constituant le projet de SAGE, la Commission Locale de l'Eau :

1. Approuve le projet de SAGE et les documents qui le composent, à savoir le PAGD et le règlement, dans leur forme et dans leur rédaction,
2. Approuve la rédaction du rapport de présentation et de l'évaluation environnementale,
3. Dit que ces documents seront mis en consultation des assemblées délibérantes, conformément aux dispositions de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement,
4. Autorise Madame la Présidente à engager toute démarche ou signer tout acte pour engager la procédure de consultation puis d'enquête publique en vu de la mise en application du SAGE du bassin versant de l'Ouche.

Vote :

Pour : 37

Abstentions : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

